

**CONDITIONS D'INSCRIPTION AU TABLEAU ANNEXE DE L'ONECCA-TOGO:  
EXPERT-COMPTABLE STAGIAIRE (article 13 de la loi n° 2001-001)**

#	Conditions	Justification de la condition auprès du Conseil de l'Ordre	Partie réservée au demandeur	
			Check-list O/N/NA	Commentaires
1	Candidat titulaire du diplôme (DESCOGEF ou DESCG) requis et admis par le Conseil à effectuer un stage professionnel, conformément aux conclusions définies par l'Ordre.	-Diplôme du <i>DESCOGEF</i> ou <i>DESCG</i> ; -Curriculum Vitae détaillé.		
2	Lettre d'acceptation d'un expert –comptable diplômé inscrit à l'ONECCA-TOGO et qui remplit les conditions requises pour être maître de stage.	-Preuve d'acceptation d'un expert–comptable diplômé inscrit à l'ONECCA-TOGO et qui remplit les conditions requises pour être maître de stage.		
3	Jouir de ses droits civiques.			
4	N'avoir subi aucune condamnation criminelle ou correctionnelle de nature à entacher son honorabilité, notamment aucune condamnation comportant l'interdiction du droit de gérer et d'administrer les sociétés.	-Casier judiciaire vierge en cours de validité.		
5	Etre de bonne moralité.	-Rencontre avec le 2 <sup>e</sup> vice-président ou le membre du conseil de l'ordre en charge de l'étude du dossier ;  -Rencontre avec le conseil de l'ordre après l'inscription pour la présentation de l'original du diplôme.		

**Date et signature du demandeur**